

## **L'IMPACT DE LA QUESTION CHYPRIOTE SUR LES RAPPORTS GRÉCO-TURCS**

*Andréas D. MAVROYIANNIS*

L'évocation rétrospective de l'évolution des rapports gréco-turcs depuis années vingt (caractérisées à la fois par l'émergence de la république turque, la liquidation douloureuse de l'ancien contentieux entre les deux pays et l'esquisse d'une nouvelle approche de leurs relations, consacrée un peu plus tard – en 1930 – par les accords gréco-turcs d'Ankara) montre que la résurgence de la question chypriote y était inscrite, dans l'arrière plan, comme une quasi fatalité historique, sa potentialité hypothéquant sérieusement les perspectives d'une normalisation durable. Elle n'était d'ailleurs pas le seul résidu, transfiguré mais embarrassant à terme, de la question d'orient. Outre la question de l'avenir des îles du Dodécanèse, occupées par l'Italie depuis 1912, jusqu'à leur cession à la Grèce en 1947 (cession qui finalement et malgré les craintes exprimées à l'époque, le contexte politico-stratégique aidant, n'a pratiquement pas eu de répercussions négatives sur les rapports gréco-turcs), la question des minorités, celle de certaines servitudes de droit international, ou celle concernant le statut de certains espaces, peuvent dans une certaine mesure être considérées comme présentant des caractéristiques analogues. Des arguments solides tirés des événements des trente dernières années, étayent cette interprétation.

On peut imaginer que la relation dialectique entre ces contentieux en sursis et la consolidation des rapports bilatéraux aurait pu, à long terme, permettre à la normalisation de l'emporter et résorber le contentieux en éliminant les causes, ou du moins réduire le déterminisme de ces différents éléments problématiques qui tire en grande partie sa force de la charge passionnelle attachée aux rapports gréco-turcs, accroît les susceptibilités de part et d'autre et ne permet pas une appréciation sereine. Or, l'émergence intempestive et impérieuse du conflit de Chypre vint freiner cette perspective avant. qu'avec le concours d'autres facteurs, elle ne vole en éclats.

Le conflit de Chypre apparaît donc dans un premier temps comme le détonateur de la phase actuelle du contentieux gréco-turc. Mais il est bien plus que cela. Il est devenu dès son apparition une variable qui à elle seule détermine en grande partie les rapports entre les deux pays. Il agit sur une pluralité de registres débordant, largement le cadre strictement politique, ce dernier demeurant toutefois le lieu privilégié de fusion de ce faisceau disparate de signes d'interférence.

Sa position n'est pas pour autant dépourvue d'ambiguïté. Facteur de conditionnement du jeu des acteurs premiers (dans le contexte analytique qui est ici le nôtre, la Grèce et la Turquie), oscillant cependant en permanence entre l'intérieur et l'extérieur du système partiel que forment les deux pays, partie donc de son environnement mais aussi un de ses éléments constitutifs (son déterminisme variant dans le temps et en fonction de la conjoncture), acteur irréductible, brisant la bipolarité pour y substituer un cadre triangulaire (Grèce-Chypre-Turquie)<sup>1</sup>.

Notre démarche, largement tributaire de cette dualité du rôle de la question chypriote consistera en une esquisse de définition des modalités et de l'étendue de sa répercussion sur les relations gréco-turques d'une part et de ses caractères d'autonomie et de dépendance par rapport au contexte général de celles-ci d'autre part, sur la base des événements des trente dernières années, avant d'ébaucher une première appréciation d'ensemble.

\*\*\*

L'entrée simultanée de la Grèce et de la Turquie – toutes deux désormais bien ancrées dans le camp occidental – à l'OTAN (le 18 février 1952) et la signature du pacte balkanique un peu plus tard (le 9 août 1954) couronnèrent en quelque sorte le lent processus de normalisation de leurs relations mutuelles, entamé trente ans auparavant grâce aux efforts conjoints de Eleftherios Venizelos et de Kemal Atatürk. Leurs rapports connaissent ainsi leur niveau faïtière. On pourrait même parler d'une période idyllique si les remous de la question de Chypre ne commençaient pas presque aussitôt à créer inquiétude et consternation. L'internationalisation de la question suivie bientôt par le début de la lutte armée des grecs de Chypre contre les occupants britanniques en vue de l'*Enosis* (union avec la Grèce) remit en effet sur le tapis le problème de l'avenir de l'île et reveilla l'ancienne rivalité gréco-turque.

L'*Enosis*, vieille revendication des grecs de Chypre – encouragée ou étouffée par le passé, à la merci des soubresauts de la politique britannique

---

<sup>1</sup> A. J. R. Groom, "Chypre, la Grèce, la Turquie : un casse-tête pour la diplomatie" in *Arès, Défense et sécurité*, 1984-85, vol. VII, p 491.

mais aussi de celle de la Grèce – dominait souverainement l'espace politique social et culturel de Chypre, sa puissance mobilisatrice atteignant en ces débuts des années cinquante son apogée. Les mouvements enosisistes ignoraient cependant superbement l'existence à Chypre d'une très importante minorité turque qui, malgré sa longue coexistence pacifique avec les grecs, n'était pas moins hostile à toute idée de rattachement à la Grèce et qui pourrait être utilisée comme un obstacle majeur à sa réalisation.

Le gouvernement grec dirigé par le maréchal Papagos, se sentit en 1954 définitivement débarrassé de la tutelle britannique, les américains ayant déjà depuis plusieurs années assuré la relève<sup>2</sup> pour se permettre de céder – à contre cœur, certes – aux pressions montantes des grecs chypriotes et de l'opinion publique en Grèce et porter la question devant la 9e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies<sup>3</sup>.

Le recours grec même s'il n'aboutit pas à une discussion et une résolution de l'Assemblée Générale reconnaissant le droit de Chypre à l'autodétermination<sup>4</sup>, il eut cependant pour effet d'internationaliser le problème, jusque-là resté cantonné dans les méandres de la politique coloniale britannique qui en niait arrogamment l'existence.

Au début, la Turquie réagit avec prudence et modération<sup>5</sup>. Non pas tant parce qu'elle avait renoncé depuis 1923 avec le traité de Lausanne à toute revendication sur Chypre, mais par un souci manifeste de ne pas faillir à sa fidélité quasi rituelle à ses alliances : (Chypre appartenait aux britanniques dont la Turquie était l'allié privilégié et avec qui ils venaient de s'associer aussi dans le cadre du pacte de Bagdad) et à son alignement sur le camp occidental<sup>6</sup>.

Or la Grande Bretagne qui essayait de sauvegarder dans la région, ce qui pouvait encore l'être, de son ancienne hégémonie, avait intérêt à ce qu'une contre-revendication turque vienne endiguer la revendication grecque, ce qui lui permettrait, par une parfaite application du vieux principe cynique du *divide et impera* de sa politique coloniale, de s'ériger en arbitre du différend gréco-turc ainsi créé et de continuer *ipso facto*, de contrôler l'évolution de la situation à Chypre, de parer aux velleités éventuelles d'éloignement de ses

---

<sup>2</sup> K. Tsoukalas, *De l'indépendance aux colonels*, Paris, Maspéro ("petite collection Maspéro"), 1970, p 143.

<sup>3</sup> Sur le long processus et les circonstances qui conduisirent au recours grec voir en particulier : F. Crouzet, *Le conflit de Chypre*, Bruxelles, Bruylant, 1973, 2 tomes, pp 341-478.

<sup>4</sup> Sur les péripéties de ce recours voir outre les documents officiels de la 9e session de l'Assemblée Générale, A. Kyrou, *Elliniki Exoteriki Politiki* (Politique étrangère grecque), Athènes, Hestia, 1984 (réimpression de la première édition de 1955), pp 267-454.

<sup>5</sup> F. Ahmad, *The Turkish Experiment in Democracy 1950-1975*, London, C. Hurst & Co, Royal Institut of International Affairs, 1977, p. 403.

<sup>6</sup> *Ibid*, p. 403.

alliés et clients – en augmentant leur dépendance à son égard – et de sauvegarder ses intérêts stratégiques essentiels.

Ainsi sous l'encouragement, voire l'impulsion des britanniques<sup>7</sup> la Turquie sort de sa réserve et commence à faire savoir qu'elle aurait des revendications sur Chypre au cas où les britanniques viendraient à abandonner la souveraineté sur l'île<sup>8</sup>. Il est symptomatique à cet égard que si en Grèce le gouvernement se trouva forcé par l'opinion publique à s'intéresser de près à la question chypriote, en Turquie c'est le processus inverse qui se produisit. Les dirigeants turcs durent recourir à une allègre campagne de sensibilisation de l'opinion publique jusque là, à l'exception de certains groupes marginaux, relativement indifférente, les émeutes antigrecques orchestrées à Istanbul et dans d'autres villes turques en septembre 1955 en étant le triste point culminant<sup>9</sup>.

La Conférence tripartite de Londres<sup>10</sup> officialise l'implication turque, reconnaît l'existence d'un différend concernant l'avenir de Chypre, en fait de la Grèce et de la Turquie les parties, la Grande Bretagne essayant de garder pour elle-même l'objet même du différend – Chypre – ou tout au moins les clés de tout règlement éventuel.

Désormais le conflit de Chypre aura une dimension gréco-turque qui deviendra encore plus marquée lorsque deux ans plus tard la Grande Bretagne, humiliée à Suez et devant l'effondrement de sa politique au moyen orient et le rétéicissement de sa puissance, sera réellement disposée à abandonner – partiellement certes – Chypre.

Les rapports entre les deux pays s'envenimèrent avec une célébrité étonnante. Il devint clair que la question chypriote non seulement opposait fondamentalement les deux gouvernements et que leurs relations mutuelles en étaient amplement conditionnées mais faisait aussi renaître, pour la

---

<sup>7</sup> C. M. Woodhouse, *The Story of Modern Greece*, London & Faber, 1968, p. 241, F. Ahmad, *op. cit.*, p. 403; R. Stephens, *Cyprus, A place of arms Power Politics and Ethnic Conflict in the Eastern Mediterranean*, New York, Washington, London, F. A. Praeger, 1966, p. 138-139; S. Bilge note cependant sans avoir entièrement tort que de toute façon la Turquie ne saurait rester indifférente à la revision du statut politique de Chypre [S. Bilge, "The Cyprus Conflict and Turkey", in K. H. Karpat (ed), *Turkey's Foreign Policy in Transition (1950-1974)*, Leiden, E. J. Brill, 1975, p. 139].

<sup>8</sup> En fait selon les dirigeants turcs dans cette éventualité Chypre devrait purement et simplement être rendue à la Turquie puisqu'elle faisait partie de l'empire ottoman avant de passer sous contrôle britannique.

<sup>9</sup> F. Crouzet, *op. cit.*, pp 708-715.

<sup>10</sup> Réunion du 29 août au 7 septembre 1955 de la Grande Bretagne, de la Grèce et de la Turquie organisée par la première officiellement "(pour conférer) sur les questions politiques et de défense qui affectent la méditerranée orientale y compris Chypre" en fait dans le but exclusif de discuter de l'avenir de Chypre.

première fois depuis 1922, un risque substantiel d'affrontement militaire direct entre les deux pays.

Les affrontements intercommunautaires sanglants à Chypre en 1958<sup>11</sup>, résultat de la vive tension qui y régnait, déclenchés par des organisations extrémistes turques chypriotes<sup>12</sup> à l'instigation d'Ankara<sup>13</sup>, mais dans une large mesure conséquence inéluctable de la politique britannique inconsidérée dans l'île et du solipsisme déplacé des grecs chypriotes, finirent par parachever la transformation de la nature du conflit chypriote de conflit colonial en conflit gréco-turc (la dimension naissante de conflit interethnique à Chypre s'ajoutant au différend interétatique entre la Grèce et la Turquie) et reléguer la question du départ des britanniques au second plan<sup>14</sup>. Ils étaient aussi la triste démonstration de l'incompatibilité foncière entre les objectifs respectifs des grecs et des turcs (ceux-ci s'excluant mutuellement), l'opposition radicale entre l'*enosis* et le *taksim* (partage), ce dernier étant devenu l'objectif affiché de la Turquie et des turcs chypriotes.

En même temps l'espace politique chypriote grec, dominé par les nationalistes<sup>15</sup> sous la direction de Mgr Makarios et de l'E. O. K. A., forts de la légitimité qu'ils tiraient de leur lutte pour l'*Enosis*, manifestait de plus en plus des tendances d'affranchissement de la ligne officielle suivie par le gouvernement d'Athènes (soupçonné d'impéritie et de servilité) et à plusieurs reprises ses initiatives mirent celui-ci devant le fait accompli et l'obligèrent à suivre une ligne qu'il n'eut pas lui-même choisie.

Dans ces conditions l'entente gréco-turque de 1959<sup>16</sup> censée mettre fin au conflit par un règlement de compromis, manifestait à la fois la volonté des gouvernements de maîtriser une situation qui devenait de plus en plus explosive et de plus en plus incontrôlable. Le conflit chypriote avait démontré la fragilité de l'amitié et de la coopération gréco-turques qui au-

---

<sup>11</sup> F. Crouzet, *op. cit.*, pp. 1013-1014, 1032-1034, 1048-1051.

<sup>12</sup> Voir *Ortam (Q)* (journal chypriote turc) du 14 juillet 1984; de telles organisations furent créées dès 1955 en réponse à l'activité de l'E. O. K. A. et jouèrent depuis lors un grand rôle secessionniste.

<sup>13</sup> F. Crouzet, *op. cit.*, p. 1013, 1033.

<sup>14</sup> T. A. Coulombis, *The United States Greece and Turkey*, New York, Praeger, 1983, pp. 31 et s.

<sup>15</sup> La gauche communiste hostile à la lutte de l'E. O. K. A. se trouvait dépassée par les événements et était plus ou moins marginalisée même si elle gardait sous son influence un nombre important de grecs chypriotes en particulier grâce à ses organisations syndicales.

<sup>16</sup> Entente consacrée par les accords gréco-turcs de Zurich du 11 février 1959 suivis par les accords de Londres du 19 février 1959, signés par la Grande-Bretagne, la Grèce, la Turquie, Mg Makarios qui représentait les grecs chypriotes et le Dr Küçük qui représentait les turcs chypriotes. Sur la base de ces accords Chypre devint un Etat indépendant à partir du 16 août 1960. La Grande Bretagne, la Grèce et la Turquie étaient les puissances garantes du nouveau statut de l'île. La Grande Bretagne gardait sous sa souveraineté deux importantes bases militaires sur le territoire chypriote.

delà de leur valeur intrinsèque soutendaient l'aile sud-est de l'OTAN. Il était donc impératif pour l'occident de restaurer cette coopération par la liquidation du différend<sup>17</sup>. Il s'agissait en fait beaucoup plus d'un *modus vivendi* rendu indispensable par un ensemble de raisons contradictoires que d'une solution vraiment définitive<sup>18</sup>.

Le gouvernement grec était, de toutes les parties en présence, le plus désireux d'un règlement du problème<sup>19</sup>. La contradiction flagrante entre son alignement inconditionnel sur ses protecteurs occidentaux et les impératifs imposés par l'intérêt national tel qu'il était pensé par l'immense majorité des grecs, était source d'embarras et de désarroi. La droite au pouvoir risquait d'être balayée par une opinion publique exaspérée, le prolongement de la crise compromettait la stabilité intérieure du pays et ses alliances occidentales<sup>20</sup>. La position adoptée en dernière instance par le gouvernement grec montra cependant qu'il était plus soucieux de préserver sa place au sein de la défense occidentale que de répondre à l'attente de l'opinion publique, laquelle, il est vrai, avait commencé à manifester des signes de lassitude.

Si pour la Turquie le bilan est nettement plus positif c'est parce que dans un premier temps il n'y avait pratiquement pas de contradiction entre les objectifs nationaux et les devoirs de son appartenance au camp occidental. Seuls les rapports avec la Grèce en souffraient. Mais vers la fin de la crise lorsque une telle incompatibilité apparut, ici comme en Grèce c'est la fidélité à l'occident qui prévalut. De toute façon la Turquie avait toutes les raisons d'être satisfaite de ce règlement de compromis dont les grecs faisaient, essentiellement, les frais<sup>21</sup>. Ses intérêts politico-stratégiques qui motivaient, peut être plus que la défense des turcs chypriotes, ses prises de position étaient sauvegardés.

Les proclamations solennelles des gouvernements des deux pays, qui accompagnèrent les accords sur Chypre, sur la volonté commune de

---

<sup>17</sup> *Le monde*, 23 février 1959.

<sup>18</sup> contra D. Kitsikis, *Historia tou ellinotourkikou chorou 1928-1973 (Histoire de l'espace gréco-turc 1928-1973)*, Athènes, Hestia, 1981, p. 204. Cet auteur, partisan et promoteur de l'idée d'une confédération entre la Grèce et la Turquie voit dans les accords sur Chypre le pétrin de cette confédération. Cette perspective serait torpillée par Mgr Makarios avec la complicité du parti communiste chypriote (A. K. E. L.) qui défendait les intérêts de l'URSS (*ibid*, pp 201-208).

<sup>19</sup> F. Crouzet, *op. cit.*, p.1148.

<sup>20</sup> *Ibid*, p.1148; Il est significatif de la radicalisation de l'opinion publique grecque, à noter la grande montée de la puissance de la gauche qui n'arrêtait pas de dénoncer la politique servile du gouvernement et de défendre une position plus intransigeante sur la question chypriote (aux élections législatives de 1958 les forces de la gauche regroupées dans l'E. D. A. faisaient un grand bond en avant avec 25% des suffrages et arrivaient en seconde position pour la première et la seule fois au cours de leur histoire électorale).

<sup>21</sup> F. Crouzet, *op. cit.*, p.1150.

préserver et d'améliorer les relations mutuelles<sup>22</sup>, suivies effectivement, il est vrai, d'un court intermède de bons rapports entre 1950 et 1963, ne font que renforcer, malgré les apparences, la conviction que l'amitié gréco-turque était avant tout imposée par la place des deux pays dans le système mondial et les contraintes qui en découlaient et ne résultait pas de sincères sentiments d'affection réciproque malgré la communauté d'orientation politique et idéologique des deux gouvernements en place. La méfiance entraînait par contre de part et d'autre une vigilance accrue sur tout ce qui touchait les rapports entre eux.

Le dénouement était donc rendu possible et nécessaire par le caractère impérieux de la coopération gréco-turque. Il permettait en même temps à la Grèce de sortir d'une situation intenable et à la Turquie de consolider les acquis en attendant une meilleure conjoncture.

Or, si la solution donnée au conflit satisfaisait les intérêts britanniques et occidentaux<sup>23</sup> et même les intérêts soviétiques<sup>24</sup>, permettait à la Grèce et à la Turquie de se désengager partiellement et élargissait leur marge de manœuvre en politique extérieure<sup>25</sup>, ne répondait cependant guère aux attentes des grecs de Chypre. Mais son échec le plus grave fut que loin de neutraliser le déterminisme de la question chypriote sur les rapports gréco-turcs, ce qui était sa principale raison d'être, elle le renforça même en créant les conditions juridiques pour des conflits futurs entre la Grèce et la Turquie, les problèmes internes de la république chypriote – fondée sur une constitution imposée qui est un amalgame de dispositions contradictoires et inadaptées, organisant tant bien que mal un certain fédéralisme fonctionnel avec des privilèges exorbitants pour la communauté turque – devenant par le biais du traité de garantie des différends gréco-turcs. Inversement le fonctionnement de la constitution n'était possible que par une coopération

---

<sup>22</sup> "La lecture du communiqué officiel et annonçant les accords de Zurich donne l'impression que les gouvernements grec et turc tenaient avant tout à la restauration de leur amitié" [E. N. Dzelepy, *Le complot de Chypre*, Bruxelles, les Editions Politique, 1955, p. 11].

<sup>23</sup> Il faut signaler, à cet égard le gentlemen's agreement conclu au même moment que les accords de Zurich par les premiers ministres grec et turc et prévoyant que les deux gouvernements useraient de leur influence afin de convaincre les dirigeants chypriotes de faire entrer leur pays à l'OTAN et de mettre hors la loi "le parti communiste et les activités communistes" (le texte du gentlemen's agreement in N. Kranidiotis, *Dyskola Chronia (Années difficiles)*, Athènes, Hestia, 1981, p. 546.

<sup>24</sup> Pour l'URSS un Etat indépendant était de toute façon préférable à toute idée de partage ou d'union qui intégrerait *ipso facto* le territoire chypriote à l'OTAN; cf. G. Capopoulos, "Les Etats Unis et l'Union Soviétique face au conflit chypriote", *Stratégique* n°28, 4e trimestre 1985, p. 79.

<sup>25</sup> S. Bilge, *op. cit.*, p. 155.

gréco-turque sincère et constructive<sup>26</sup> qui était loin d'être définitivement acquise.

La fin de la première étape du conflit de Chypre coïncidait ainsi avec la mise en place des éléments du scénario pour les crises ultérieures.

\*\*\*

Les événements impétueux et dramatiques de la fin de 1963 et qui se poursuivirent pendant la majeure partie de l'année 1964, mirent fin à une courte période de détente relative qui régna à la fois sur l'île et sur les rapports gréco-turcs entre 1960 et 1963.

A Chypre malgré des difficultés sérieuses sur certains points sensibles, on assiste à la mise en place des structures étatiques, à l'élaboration d'un programme de développement assez cohérent ainsi qu'à l'amorce d'une vie publique normale<sup>27</sup>. Cependant le refus obstiné des dirigeants, en particulier des dirigeants grecs chypriotes de considérer la situation comme définitive les conduisit à une approche de la vie politique du pays motivée par des arrières pensées révisionnistes. L'absence de bonne volonté de part et d'autre et la préparation en vue du "prochain tour" maintenait dans le pays une tension larvée. L'expérience de la république chypriote, creuset de deux nationalismes irrédentistes puisant principalement leur souffle sur un viscéral rejet réciproque, ne permit pas suffisamment vite le transfert des allégeances sur la nouvelle entité étatique et la prédominance de comportements politiques dépassionnés.

L'orientation résolument tiers-mondiste suivie par Mgr Makarios premier président de la république, procédait aussi de cet état d'esprit. Cette politique, qui contrastait singulièrement avec l'immuable politique atlantiste monolithique des gouvernements grec et turc, était censée, entre autre, fournir aux dirigeants grecs chypriotes les appuis internationaux nécessaires

---

<sup>26</sup> There dangers inherent not only in the comparative rigidity of the structure of the new state but also in the detailed codification of community rights which will tend to perpetuate rather than eliminate the communal cleavages... In the last analysis the success or failure of the cypriot experiment will depend not only on the ability of the two communities in the island to cooperate, but even more so upon continued collaboration of Greece and Turkey. This collaboration may well become the crucial factor in the future of Cyprus" [*Analysis of the Cyprus Agreements* Department of State, Intelligence Report n° 8047 July 14, 1959 (texte in *Journal of the Hellenic Diaspora*, 1984, vol. XI, n° 4, pp 9-31. Pour un commentaire de ce rapport voir : E. Vlanton and D. Alicia, "The 1959 Cyprus agreement : oracle of disaster", *ibid.*, pp 5-8.

<sup>27</sup> T. Errlich, [*Cyprus 1958-1967*, London Oxford University Presse, 1974] considère que "For about two and a half years, the 1960 settlement worked reasonably well. The constitutional machinery for keeping the peace between Greek and Turkish Cypriots did just that..." (p. 41).

en vue de la révision du statut de Chypre<sup>28</sup>. Au même moment les dirigeants turcs chypriotes avec le Dr Kütchük, vice-président de la République à leur tête tenaient un discours en termes de guerre froide, franchement anticommuniste et similaire à celui en vigueur non seulement en Turquie mais aussi en Grèce<sup>29</sup>. Le soutien que le parti communiste chypriote apportait depuis 1960 à Makarios était largement exploité en vue de sensibiliser l'opinion publique occidentale sur le danger que son régime pourrait présenter à terme pour l'occident.

Au même moment en Turquie on assistait à des bouleversements importants dans la vie publique et le pays connaissait une situation politique instable et troublée<sup>30</sup>. Les gouvernements issus du coup d'Etat de 1960 entendaient consacrer leurs efforts au redressement du pays et éviter de nouvelles crises extérieures. L'année 1963 sera en Grèce aussi marquée par une vie politique mouvementée et incertaine. Les deux pays étaient donc momentanément plutôt satisfaits de ne pas avoir à s'occuper de Chypre et de l'amélioration de leurs relations. Il devenait cependant de plus en plus clair qu'une nouvelle donne s'était opérée. Chypre, tout en ne cessant pas d'être potentiellement un enjeu des rapports gréco-turcs, était devenue un acteur à part entière qu'il convenait d'envisager dans sa spécificité et son dynamisme propres.

Les propositions de révision de la constitution soumises le 30 novembre 1963 par le président Makarios au vice-président Kütchük étaient la conséquence logique de l'évolution de la situation intérieure. Elles visaient d'une part à éliminer les dispositions dysfonctionnelles de la constitution et à renforcer le caractère unitaire de l'Etat. Mais considérées comme totalement inacceptables par la Turquie qui voyait en même temps les droits qu'elle croyait détenir en vertu du traité de garantie remis en question, et par les turcs chypriotes qui craignaient que ce processus ne conduisît à l'*Enosis* et à la suppression de leurs droits acquis, elles furent à l'origine des affrontements intercommunautaires et du déferlement de la violence qui suivirent.

Ces événements entraînèrent l'effondrement de l'édifice zurichois. La nouvelle crise chypriote et ses rebondissements se répercutaient fortement sur les rapports gréco-turcs, régénéraient un très sérieux risque d'affrontement militaire direct entre les deux pays et reposaient, plus brûlante que jamais, la question de l'avenir de l'île.

---

<sup>28</sup> G. Tenekides, *Chypre : Histoire récente et perspectives d'avenir*, Paris, Nagel, 1964, pp. 153 et ss.

<sup>29</sup> S. Pantelis, *Nea Historia tis Kyprou (Nouvelle histoire de Chypre)*, Athènes, Floros, 1985, p. 392.

<sup>30</sup> F. Ahmad, *op. cit.*, p. 405.

Les dirigeants chypriotes grecs forts des appuis internationaux qu'ils purent réunir, entendaient s'affranchir des limitations que leur imposaient les accords de 1959 et exercer un véritable le droit à l'autodétermination. Ils combattirent avec succès toutes les tentatives occidentales de donner une solution atlantiste au conflit. Ils refusèrent à la suite de la conférence de Malborough House de janvier-février 1964<sup>31</sup> le plan Sandys-Ball<sup>32</sup>, internationalisèrent la question en faisant appel au Conseil de sécurité et obtinrent l'envoi à Chypre d'une force des Nations Unies pour le maintien de la paix<sup>33</sup> et la nomination d'un médiateur de l'O.N.U.<sup>34</sup>. Ils n'hésitèrent pas à demander l'aide de l'URSS afin de se protéger contre les menaces d'invasion de la Turquie<sup>35</sup>. L'issue des événements de 1964 leur était apparemment favorable. C'est pourquoi pendant la période 1964-1967 ils parurent maîtriser la situation et se considéraient comme étant en position de force, malgré la menace d'intervention militaire que la Turquie brandissait en permanence. Mais les turcs chypriotes avaient quitté l'administration de l'île et une grande partie d'entre eux, à l'instigation de leur direction s'était concentrée dans des enclaves qui échappaient au contrôle du pouvoir étatique créant ainsi une ébauche de séparation géographique entre les deux communautés, esquissant de façon prémonitoire la situation qui sera généralisée à la suite des événements de 1974. Cependant la direction grecque chypriote – grisée par ses succès aussi bien sur le terrain que diplomatiques – en reconnaît l'importance, refuse toute concession et récuse les offres de négociations. Le gouvernement grec, débordé par les initiatives de la direction grecque chypriote était entraîné dans une situation incontrôlable. Mais malgré les rapports tumultueux qu'il entretenait avec Mgr Makarios le gouvernement de l'Union du Centre conduit par G. Papandreou arrivé au pouvoir au début de 1964 et porteur d'immenses espoirs populaires pour une politique moins servile à l'égard de l'occident, soutint avec des réserves, certes, - les grecs chypriotes dans leurs initiatives et envoya même à Chypre une brigade de

---

<sup>31</sup> Conférence réunissant la Grande-Bretagne, la Grèce, la Turquie et des représentants des grecs et des turcs chypriotes.

<sup>32</sup> Ce plan anglo-américain prévoyait notamment l'envoi d'une force de l'OTAN pour le maintien de l'ordre et de la sécurité à Chypre et la nomination d'un médiateur neutre afin de chercher "une solution politique".

<sup>33</sup> L'UNFICYP créée par la résolution 186 du Conseil de sécurité en mars 1964 et encore aujourd'hui présente à Chypre.

<sup>34</sup> Le médiateur désigné S. Tuomioja décéda en septembre 1964 et fut remplacé par G. Plaza. Ce dernier soumit en 1965 un rapport très favorable aux positions grecques avant de résigner sa mission devant l'hostilité turque à son égard.

<sup>35</sup> En février 1964 une lettre de Krouchtchev mettait en garde la Turquie contre toute intervention à Chypre et en août de la même année à la suite des raids turcs contre des villages chypriotes l'URSS affirma sa détermination de défendre Chypre contre toute agression extérieure.

l'armée grecque afin d'augmenter les capacités défensives du gouvernement chypriote et rassurer l'opinion publique, toujours sensible. Moins docile que ses prédécesseurs il essayait cependant de ne pas mécontenter ses alliés et faisait en même temps des efforts pour réduire la marge de manœuvre de la direction grecque chypriote<sup>36</sup> et lui imposer le respect d'une certaine relation verticale entre Nicosie et Athènes<sup>37</sup>, afin de combler le déconcertant décalage – qui ne cessait pas de se creuser – entre l'évolution dynamique du conflit de Chypre et le traitement à part qu'il demandait et les exigences de sa politique extérieure globale.

Le gouvernement turc, déchiré entre sa velleite d'intervention militaire et les implications d'une telle initiative, face à l'exaspération de son opinion publique qui réclamait un comportement plus énergique, manifesta clairement son intention de sauvegarder ses intérêts et de protéger les turcs chypriotes. L'évolution de la question chypriote et ses implications négatives pour la Turquie – en particulier son isolement international –, de pair avec la déception et l'irritation ressenties à la suite de l'obstruction par les Etats-Unis de sa volonté d'intervenir militairement à Chypre<sup>38</sup> agirent comme un catalyseur sur sa politique extérieure et le conduisirent à une redéfinition et une réorientation de celle-ci<sup>39</sup>. Il adopte en même temps une politique dure à l'égard de la Grèce considérée comme responsable des initiatives des grecs chypriotes<sup>40</sup>.

Les américains confrontés à cette crise grave, qui mettait en cause la cohérence de l'aile la plus sensible de la défense occidentale agirent d'une part afin de maintenir le traitement du différend au sein de l'alliance

---

<sup>36</sup> L'envoi du général Grivas à Chypre en 1954 avait pour objectif de neutraliser la tendance à l'autonomisation de Makarios et sa soumission à la volonté du gouvernement d'Athènes. Dix ans plus tard le général Grivas devrait encore jouer le même rôle. Certains auteurs considèrent que la mission réelle de Grivas à Chypre en 1964 était d'imposer au gouvernement Makarios les desiderata américains. [v. Dzelepy, *op. cit.*, passim ; V. Coufoudakis, "U. S. Foreign Policy and the Cyprus Question : An Interpretation" in *Millennium*, vol. 5, n°3, winter 1976-77, p. 250]

<sup>37</sup> V. la lettre du premier ministre grec à Mgr Makarios du 3 septembre 1964 (E. N. Dzelepy, *op. cit.*, p. 299).

<sup>38</sup> La lettre du président Johnson demandant au premier ministre Inönü de s'abstenir de toute action militaire contre Chypre eut en Turquie l'effet d'un choc [S. Vaner, "la Turquie entre la recherche de l'équilibre et l'isolement", in *Politique Etrangère*, 1982, n°1, p. 143].

<sup>39</sup> F. Ahmad, *op. cit.*, p. 407, S. Vaner, "La Turquie entre l'occident patron et le 'Grand Voisin du Nord'" in Z. Laïdi (sous la dir. de), *L'URSS vue du Tiers Monde*, Paris, Karthala, 1984, p. 108; J. F. Bayart, "La politique extérieure de la Turquie : les espérances déçues", in *Revue française de science politique*, 1981, vol. 31, n° 5-6, p. 876; S. Bilge, *op. cit.*, p.171; rapprochement turco-soviétique fut opéré à la fin de 1964 et il en résulta une position soviétique sur le conflit plus compréhensive pour les positions turques. En même temps une politique de rapprochement avec les pays arabes fut aussi amorcée.

<sup>40</sup> F. Ahmad, *op. cit.*, p.406.

atlantique<sup>41</sup> et d'autre part, très vite convaincus que le seul moyen de sortir définitivement de cette situation embarrassante était de mettre fin à l'expérience de la république chypriote, pour la partition de son territoire entre la Grèce et la Turquie<sup>42</sup>. Cette position est d'ailleurs depuis lors ostensiblement ou implicitement selon les conjonctures, une constante de la politique chypriote des Etats-Unis<sup>43</sup>.

A la grave détérioration des relations gréco-turques pendant les années 1964-65 succéda cependant à partir de 1966 une nouvelle approche de celles-ci passant en particulier par l'acceptation commune de l'idée de la recherche d'une solution au conflit de Chypre par des négociations bilatérales. La chute forcée du gouvernement centriste de G. Papandréou et la situation trouble qui prévalut en Grèce par la suite ne sont pas étrangères à cette évolution. Le gouvernement putschiste de la Grèce issu du coup d'État du 21 avril 1967 suivit la même politique. La crise de novembre 1967<sup>44</sup>, la nouvelle menace d'invasion de la Turquie, l'intervention de l'OTAN et des américains pour l'en empêcher et l'exhaussement par la Grèce de ses exigences péremptoires (retrait de Chypre du général Grivas et des forces militaires grecques)<sup>45</sup>, modifièrent radicalement la situation. Le gouvernement de Makarios prenant conscience de ces bouleversements et en particulier du fait qu'il n'avait rien de positif à attendre de la junte grecque modifia sa politique et ses objectifs et – suivi par la grande majorité des forces politiques du pays s'orienta vers l'abandon de l'idée de l'*Enosis* et la recherche d'une solution "réaliste". Ces modifications permirent l'engagement des négociations intercommunautaires qui devraient se poursuivre sans succès jusqu'en 1974.

En même temps, sous la pression américaine, les points de vue de la Grèce et de la Turquie se rapprochèrent sensiblement et des résultats de leurs négociations bilatérales ponctuelles – en particulier de l'accord de Lisbonne de juin 1971 entre les deux ministres des affaires étrangères –, la présence en Grèce et en Turquie (à partir de mars 1971) de régimes militaires

---

<sup>41</sup> D'où leur proposition de février 1964 sur l'envoi d'une force de l'OTAN à Chypre et leur constante opposition à son internationalisation qui permettait l'implication de l'URSS et des pays du tiers monde. D'où aussi les entretiens du président Johnson avec les premiers ministres grec et turc en juin 1964.

<sup>42</sup> D'où l'élaboration du plan Acheson (plan rejeté par Makarios et par la Grèce) qui dans ces différentes versions réalisait pour l'essentiel et objectif et éliminerait ainsi (du moins aux yeux des américains) la cause de la tension gréco-turque si préjudiciable à l'alliance atlantique [v. V. Coufoudakis, *op. cit.*, p. 249].

<sup>43</sup> S. Vaner, "La Turquie entre la recherche de l'équilibre et l'isolement", *op. cit.*, p. 149.

<sup>44</sup> Crise provoquée par l'attaque meurtrière par les forces grecques chypriotes, le 15 novembre 1967, de deux villages chypriotes turcs rebelles.

<sup>45</sup> Le démantèlement de la garde nationale grecque chypriote qui fut également exigé par la Turquie buta sur un refus catégorique de Makarios.

dépendant largement de son appui et peu sensibles aux réactions de leur opinion publique<sup>46</sup> facilitant largement la tâche de la diplomatie américaine, ressortait que l'obstacle principal, pour une solution bilatérale "amicale" du problème, était Mgr Makarios et son régime<sup>47</sup> qui devint ainsi la cible commune des américains<sup>48</sup>, de la junte militaire d'Athènes et du gouvernement turc.

La junte militaire d'Athènes qui craignait en outre l'impact – de ce qu'elle considérait comme un foyer de rébellion contre son autorité – sur sa propre pérennité, se chargea de sa neutralisation et fit des efforts incessants dans ce sens. Elle s'appliqua en particulier à saper de l'intérieur le régime de Makarios. Ainsi s'intensifia à Chypre "la contestation des enosisistes intransigeants", manipulée par Athènes et l'action terroriste de l'organisation clandestine EOKA B' créée par le général Grivas et qui devint un cancer de la vie politique chypriote.

\*\*\*

A cette période de relative détente dans les rapports gréco-turcs, produit de la convergence manifeste des objectifs respectifs dans la question chypriote, – elle-même fondée sur la communauté de perception des priorités nationales – succéda à partir de l'automne 1973 une nouvelle phase de détérioration constante qui culminera à l'été 1974 avec l'invasion turque à Chypre. Mais pour la première fois depuis fort longtemps la détérioration était due à des causes apparemment indépendantes du conflit de Chypre<sup>49</sup>. De nouveaux différends étaient venus à cette date s'inscrire au registre du contentieux greco-turc même si le gouvernement turc dirigé par B. Ecevit s'appliqua au début à en minimiser l'étendue globale et à en dissocier les différents éléments<sup>50</sup>.

La Turquie souleva, en effet, à la fin octobre 1973 la question de la minorité turque en Thrace occidentale et le 1<sup>er</sup> novembre de la même année

---

<sup>46</sup> V. S. Vaner, "Chypre : Petite île, grandes puissances" in *Politique étrangère*, 1985, n°1, p. 159.

<sup>47</sup> V. Coufoudakis, *op. cit.*, p.259.

<sup>48</sup> Depuis le début des années 60 les américains n'avaient pas apprécié la tolérance de Makarios à l'égard des communistes chypriotes, ni sa politique de non-alignement, ni son appel à l'aide soviétique en 1964. Ils voyaient dans son régime un "futur Cuba de la méditerranée". Il empêchait en outre toute solution atlantiste à la question.

<sup>49</sup> M. L. Evriviades, "Greece After Dictatorship" in *Current History*, nov. 1979, p.166.

<sup>50</sup> P. Stagos, *La Grèce et Chypre dans le jeu politico-stratégique contemporain*, thèse, Université de Dijon, 1979, 2 vol., p. 193.

naquit la question du plateau continental de la mer Egée avec ses problèmes connexes<sup>51</sup>.

Lorsque en 1974 la rupture entre Mgr Makarios et la junte d'Athènes (dans sa nouvelle version issue du réaménagement interne de novembre 1973, encore plus dure et plus stupide que la précédente) fut consommée, celle-ci décida de passer à l'action ouverte afin de parvenir à ses buts et organisa le coup d'Etat sanglant et funeste du 10 juillet 1974 qui évinça Makarios et installa au pouvoir un gouvernement fantoche.

L'implication de la junte grecque dans les événements chypriotes ne faisait pas de doute.

Saisissant cette occasion inespérée, la Turquie, en invoquant – au mépris insolent de toute notion élémentaire de droit ou d'éthique – un soi-disant "droit d'intervention" envahit l'île et en occupa une grande partie. Des milliers de morts, de disparus et de blessés, plus de deux cent mille réfugiés, une séparation forcée entre les grecs et les turcs et une armée d'occupation de 20 à 40 mille hommes (selon les estimations) toujours présente sur les lieux tel est le bilan douloureux et dramatique (et que l'accoutumance ne doit pas banaliser) de l'opération. La Turquie entendait ainsi imposer par la force un partage léonin déguisé – "sa solution". Elle réalisa en même temps une péréquation optimale des paramètres en présence en réussissant à la fois à intervenir militairement à Chypre et à ne pas provoquer une guerre gréco-turque.

La carence grecque devant l'invasion turque provoqua à Chypre l'effondrement du régime issu du coup d'Etat et le retour à la constitutionnalité<sup>52</sup> suivi le lendemain par la chute de la dictature en Grèce, conséquence directe de la crise chypriote mais mutation rendue aussi nécessaire par d'autres facteurs.

En Grèce ces événements provoquèrent une grande vague d'anti-américanisme et la réorientation de la politique extérieure<sup>53</sup> – à l'instar de ce qui se passa avec la Turquie dix ans plus tôt – augurée par l'éphémère retrait grec de l'aile militaire de l'OTAN, qui montrait en même temps que la Grèce se sentait désormais plus menacée par la Turquie que par ses voisins du nord ce qui conduisit aussi à une redéfinition de la politique grecque de défense<sup>54</sup>. Le fragile et bref embargo imposé par le congrès des Etats-Unis sur les

---

<sup>51</sup> V. A. Wilson, "The Aegean Dispute", *Adelphi Papers*, n° 155 winter 79-80, 41 p. ; M. K. Leighton, "Greco-Turkish Friction : Changing Balance in the Eastern Mediterranean", *Conflict Studies*, n° 109, july 1979, 22 p.

<sup>52</sup> G. Klerides, président du parlement, assura la présidence par interim jusqu'au retour de Makarios en décembre 1974.

<sup>53</sup> Ch. Rozakis, "La politique étrangère grecque-1974-1985. Modernisation et rôle international d'un petit Etat" in *Les Temps Modernes*, n°473, déc. 1985, p. 867.

<sup>54</sup> Th. Veremis, "Greek Security : Issues and Politics", *Adelphi Papers*, 1982, n°179, p. 5.

armes américaines à destination de la Turquie, suscita l'irritation turque sans amadouer la susceptibilité grecque.

La tension persistante qui règne depuis lors dans les rapports gréco-turcs démontre le revers incontestable des tentatives de la politique américaine d'éliminer la cause principale de perturbation des relations gréco-turques et qui ne sont pas étrangères aux événements de 1974.

En outre, peu après le contentieux gréco-turc s'enrichit de nouveaux éléments, suites indirectes de la crise chypriote. Il s'agit de la question de la militarisation par la Grèce d'îles de la mer Egée qui devraient selon la Turquie rester démilitarisées et de la question du contrôle opérationnel de l'espace aérien au-dessus de la mer Egée<sup>55</sup>.

Cet amoncellement des différends conduisit incontestablement à une redéfinition de la place de la question chypriote au sein de l'ensemble.

Depuis 1974 tous les gouvernements grecs quelle que soit leur orientation idéologique ou la spécificité de leur approche de la politique étrangère, développèrent un large consensus concernant "le danger turc"<sup>56</sup>. La question chypriote au-delà de son importance en soi acquiert pour les grecs une signification symbolique considérable, devient une allégorie du contentieux global avec la Turquie<sup>57</sup>. Cette hantise du "syndrome chypriote" devint encore plus marquée après l'avènement au pouvoir du parti socialiste grec (P.A.S.O.K.) en 1981<sup>58</sup>. De même, à l'attitude relativement conciliante des gouvernements de la "Nouvelle Démocratie" (1974-1981), acceptant la dissociation et le traitement séparé – éventuellement par des procédures spécifiques à chaque cas – de différents éléments du contentieux, le gouvernement socialiste, considérant que la Grèce est en posture confortable dans la question égéenne – se contentant de défendre le *statut quo*<sup>59</sup>, substitua une attitude plus dure et une approche global. Il replaça la question chypriote au centre du contentieux et fit du retrait de l'armée turque de Chypre la condition préliminaire de toute évolution positive des rapports gréco-turcs. Le renforcement de la politique "d'indépendance nationale" et la plus grande diversification en politique étrangère accompagnés d'un certain "éloignement de l'OTAN" étaient aussi, entre autre censées permettre de faire face au soutien américain à la Turquie<sup>60</sup>. Les grecs chypriotes dans leur

---

<sup>55</sup> A. Wilson, *op. cit.*, pp. 6 et 16.

<sup>56</sup> J.C. Loulis, "Papandreou's Foreign Policy" in *Foreign Affairs*, vol.63, n°2, winter 84-85, p.383.

<sup>57</sup> J. Vernant, "Les différends gréco-turcs" in *Défense Nationale*, déc. 1980, p.122.

<sup>58</sup> *New York Review*, 20-1-1983.

<sup>59</sup> A. J. Groom, *op. cit.*, p. 497.

<sup>60</sup> Ch. Rozakis, *op. cit.* pp. 866/67 et 884.

grande majorité se félicitèrent de l'activisme du gouvernement Papandréou<sup>61</sup>. Cependant la tendance du PASOK à réaffirmer une certaine primauté du gouvernement d'Athènes sur celui de Nicosie dans les décisions concernant le règlement du conflit chypriote, attitude qui contrastait singulièrement avec celle de la "Nouvelle Démocratie" qui se contentait en principe de soutenir l'action du gouvernement chypriote, provoqua à plusieurs reprises des frictions entre Athènes et Nicosie habituée à une plus grande autonomie d'action.

La Turquie en position de force à Chypre entend bien utiliser la carte chypriote dans l'éventualité d'une négociation globale. En même temps, embarrassée par les répercussions négatives de son comportement à Chypre et de son relatif isolement international, elle semble chercher la dissociation des différents éléments du contentieux qu'elle préfère de toute façon traiter par des négociations bilatérales. Après les espoirs suscités, et très vite déçus, par le bref passage au pouvoir de B. Ecevit en 1978-79<sup>62</sup>, un certain immobilisme commença à régner dans l'attitude turque dans le contentieux avec la Grèce, malgré ou peut-être à cause des bouleversements politiques que connut le pays depuis le coup d'Etat militaire de 1980.

Cette quasi stagnation dans les rapports gréco-turcs depuis le début des années 80 tend toutefois à renforcer l'opinion que le conflit chypriote constitue le principal obstacle au rétablissement de bonnes relations entre la Grèce et la Turquie et pour une approche constructive des autres éléments du contentieux.

A Chypre, depuis 1974, les tentatives de règlement oscillent entre l'internationalisation du problème et les négociations intercommunautaires, les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations-Unies et les rencontres et accords au sommet<sup>63</sup>, les médiations, les propositions et les "plans" toujours sans succès tangible, tandis que les turcs chypriotes après avoir créé en 1975 un "Etat fédéré chypriote turc" proclamèrent en novembre 1983 la création d'un soi-disant "Etat indépendant" qu'ils essayent d'opposer au gouvernement de la république chypriote seule autorité internationalement reconnue. Dans l'espace politique grec chypriote un consensus semble se dégager pour accepter un système fédéral sur une base géographique bien qu'il existe des divergences importantes entre les différents partis politiques sur la ligne de conduite à adopter afin de parvenir à cette solution ainsi que sur les modalités concrètes

---

<sup>61</sup> J. Vernant, "La politique extérieure de M. Andréas Papandréou" in *Défense Nationale*, janvier 1982, p.114.

<sup>62</sup> Th. Veremis, *op. cit.*, p.13.

<sup>63</sup> Accords Makarios-Denktaş de 1977, accords Kyprianou-Denktaş de 1979, rencontre Kyprianou-Denktaş de janvier 1985.

de celle-ci. Mais même la position grecque chypriote la plus modérée reste très éloignée de la position de la direction chypriote turque – soutenue par la Turquie – demandant en fait une confédération assez lâche et insistant sur la pérennité de la présence de l'armée turque.

\*

La spécificité de la question chypriote en tant que facteur de conditionnement des rapports gréco-turcs semble ainsi sortir intacte de la multiplication des éléments conflictuels. Sans oublier que malgré les apparences, certains d'entre eux sont en fait des produits de la phase récente du conflit de Chypre et de la tension gréco-turque qui en résulta. Ce qui implique *a contrario* que sa solution éventuelle allégerait le contentieux gréco-turc d'une de ses plus lourdes hypothèques et en faciliterait amplement la résorption.

Mais il est en même temps vrai que ce qu'on a appelé "impact de la question chypriote" n'est pas une interférence linéaire à sens unique. Il est le produit du jeu complexe d'une multitude de facteurs, d'une interaction constante entre les différentes composantes du lacis des relations gréco-turques qui viennent en même temps mitiger son déterminisme. La situation à Chypre est ainsi, à son tour, en permanence – et malgré les tendances d'autonomisation croissantes de l'espace politique chypriote – tributaire de la politique chypriote de la Grèce et de la Turquie<sup>64</sup> et des oppositions gréco-turques qui, au cours de la période actuelle, dépassent le cas de Chypre<sup>65</sup>. Tributaire aussi des avatars de la relation triangulaire privilégiée (États-Unis, Grèce, Turquie) établie par les conditions géopolitiques et soutenue par les orientations idéologico-politiques de la Grèce et de la Turquie de même que de sa remise en question. Elle demeure cependant irréductible à ces schémas extrinsèques.

Le conflit de Chypre fait enfin partie de ces éléments susceptibles de remplir une fonction cohésive de premier ordre sur les espaces politiques des deux pays, constituant parfois l'axe unique de consensus national parce qu'ils font appel jusqu'aux ultimes résidus de l'imaginaire collectif, frustré et refoulé mais recurrent, exploité et altéré mais toujours primaire, révélateur des imperfections de la construction "Etat National" et de la nécessité de changer la perception "de l'autre" tout en assumant pleinement sa propre identité.

---

<sup>64</sup> H. J. Psomiades, "The United States and the Mediterranean Triangle. Greece, Turkey and Cyprus : a New Phase" in M. A. Attalides (ed.) *Cyprus Reviewed*, Nicosia, [s. e.], 1977, p.205.

<sup>65</sup> A. J. Groom, *op. cit.*, p. 503.